

Chers concitoyens,

Si vous n'utilisez plus l'annuaire papier, nous vous encourageons vivement à **vous désinscrire** via le formulaire que vous trouverez sous le lien <http://www.pagesdor.be/businesscenter/desinscrire-guides>

Les personnes qui se désinscrivent **avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017** ne recevront plus d'exemplaire de l'annuaire lors de la prochaine distribution. Les désinscriptions postérieures à cette date ne s'appliqueront qu'à la distribution de l'année suivante.

Dans un souci écologique, il est tout simple, sinon plus, de rechercher des entreprises et des adresses sur les sites [www.pagesdor.be](http://www.pagesdor.be) et [www.pagesblanches.be](http://www.pagesblanches.be) ou via l'application éponyme pagesdor.be

Un tout grand merci pour votre collaboration écologique !

Votre Bourgmestre et les membres du Collège communal.